

CHAPITRE Ier DE LA LOI DU 2 MARS 1989

Formulaire B : déclaration subséquente de participation dans une société cotée, par suite d'une modification de quotité ou d'une mise à jour¹**0. A adresser à :**

- la société cotée visée
- Commission bancaire, financière et des assurances
Contrôle de l'information et des marchés financiers
A l'attention de M. G. Delaere
Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles
fax : +32(2)220.59.03 - e-mail : fmi.fin@cbfa.be

1. Nom de la société visée :

ATENOR GROUP : Avenue Reine Astrid, 92 à 1310 La Hulpe

2. Données relatives à la personne établissant la déclaration² en qualité de déclarant intervenant pour son propre compte / en qualité de déclarant intervenant pour le compte d'autrui³ / comme mandataire⁴**a) personne physique**

nom + prénom

adresse

tél. (facultatif)

b) personne morale

forme juridique + dénomination

siège social

nom et qualité du signataire de la déclaration

ATENOR GROUP s.a.***Avenue Reine Astrid, 92 à 1310 La Hulpe******Stéphan Sonnevile représentant de Stéphan Sonnevile s.a., Administrateur délégué et Sidney D. Bens, Directeur Financier*****3. Eléments constitutifs de la déclaration****Remarque préliminaire**

Lorsque la déclaration est opérée par des personnes liées ou agissant de concert, les tableaux I et II seront complétés autant de fois que nécessaire :

- d'abord pour chacune de ces personnes *séparément*, même si aucune d'elles n'atteint à elle seule l'un des seuils prévus par la loi (cf. art. 8, § 1er, 3^o, de l'A.R. du 10 mai 1989)⁵ ;
- ensuite pour *l'ensemble* des personnes liées ou agissant de concert (cf. art. 2, § 1er et 2, de la loi du 2 mars 1989).

¹ Ces notions sont définies respectivement à l'article 8, § 2 et l'article 8, § 4 de l'A.R. du 10 mai 1989.

² Biffer la(les) mention(s) inutile(s).

³ C.à.d. lorsqu'un tiers détient des droits pour le compte d'une autre personne.

⁴ Chaque fois qu'une personne tenue à déclaration désigne une autre personne pour s'acquitter de son obligation de déclaration.

⁵ Sauf s'il s'agit de personnes physiques agissant de concert dont aucune ne possède un nombre de titres auquel sont attachés 5 % ou plus des droits de vote existants : celles-ci peuvent faire une déclaration commune, sans indication des détenteurs individuels (art. 2, § 3, alinéa 2, de la loi du 2 mars 1989).

S 103

Tableau I : données générales

Nom de la société visée	ATENOR GROUP s.a.
Droits détenus par/ pour compte de ¹ (biffer la mention inutile)	3D n.v. : Rijvisschestraat 118 à B-9052 Zwijnaarde
lié(e) à	
agissant de concert avec	Alva s.a. : Champ des Viviers, 3 à B-7070 Roelx Sofinim s.a. : avenue de Tervueren, 72 à B-1040 Bruxelles Stéphan Sonnevillle s.a. : rue du Mont Lassy 62b à B-1380 Lasne Luxempart s.a., rue Léon Laval, 46 à L-3372 Leudelange (et personnes physiques et morales liées)
Date de réalisation de la situation donnant lieu à déclaration	21.12.2007
Sources relatives au dénominateur	ATENOR GROUP s.a.

¹ Lorsqu'un tiers détient des droits pour compte d'autrui.

* Pour les personnes physiques : nom et prénom + adresse. Pour les personnes morales : forme juridique, dénomination sociale et adresse du siège social.

Tableau II : calcul de la quotité

	déclaration précédente		modification en + ou en - numérateur	nouvelle déclaration	
	numérateur	%		numérateur	%
1. Droits de vote effectifs afférents à des titres • représentatifs du capital	604.880	12,01%	-604.880	0	0%
2. Droits de vote futurs , potentiels ou non, résultant de • droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de titres à émettre , à savoir : ◊ conversion d'obligations ◊ conversion de prêts ◊ exercice de warrants ◊ autres (à détailler le cas échéant) • droits et engagements à l'acquisition de titres émis , à savoir : ◊ options ◊ warrants portant sur des titres émis ◊ engagements résultant d'un contrat ◊ autres (à détailler le cas échéant)					
Total	604.880	12,01%	-604.880	0	0%
<u>Pour mention</u> Droits et engagements à la conversion en, à la souscription ou à l'acquisition de titres, assortis de clauses conditionnelles, à savoir : • conversion d'obligations • exercice de warrants • autres (à détailler le cas échéant)					
Pour les droits ou engagements desquels peuvent résulter des droits de vote futurs : délais ou périodes d'exercice (Type + délais/périodes)					

S *10/13*

Tableau I : données générales

Nom de la société visée	ATENOR GROUP s.a.
Droits détenus par/ pour compte de ¹ (biffer la mention inutile)	TRIS n.v. : Rijvisschestraat 118 à B-9052 Zwijnaarde
lié(e) à	
agissant de concert avec	Alva s.a. : Champ des Viviers, 3 à B-7070 Roelux Sofinim s.a. : avenue de Tervueren, 72 à B-1040 Bruxelles Stéphan Sonneville s.a. : rue du Mont Lassy 62b à B-1380 Lasne Luxempart s.a., rue Léon Laval, 46 à L-3372 Leudelange (et personnes physiques et morales liées)
Date de réalisation de la situation donnant lieu à déclaration	21.12.2007
Sources relatives au dénominateur	ATENOR GROUP s.a.

¹ Lorsqu'un tiers détient des droits pour compte d'autrui.

* Pour les personnes physiques : nom et prénom + adresse. Pour les personnes morales : forme juridique, dénomination sociale et adresse du siège social.

Tableau II : calcul de la quotité

	déclaration précédente		modification en + ou en - numérateur	nouvelle déclaration	
	numérateur	%		numérateur	%
3. Droits de vote effectifs afférents à des titres • représentatifs du capital	0	0%	+604.880	604.880	12,01%
4. Droits de vote futurs , potentiels ou non, résultant de • droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de titres à émettre , à savoir : ◊ conversion d'obligations ◊ conversion de prêts ◊ exercice de warrants ◊ autres (à détailler le cas échéant) • droits et engagements à l'acquisition de titres émis , à savoir : ◊ options ◊ warrants portant sur des titres émis ◊ engagements résultant d'un contrat ◊ autres (à détailler le cas échéant)					
Total	0	0%	+604.880	604.880	12,01%
<u>Pour mention</u> Droits et engagements à la conversion en, à la souscription ou à l'acquisition de titres, assortis de clauses conditionnelles, à savoir : • conversion d'obligations • exercice de warrants • autres (à détailler le cas échéant)					
Pour les droits ou engagements desquels peuvent résulter des droits de vote futurs : délais ou périodes d'exercice (Type + délais/périodes)					

Handwritten signature and initials

RECAPITULATIF POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES AGISSANT DE CONCERT

Tableau I : données générales

Nom de la société visée	ATENOR GROUP s.a.
Droits détenus par/ pour compte de ¹ (biffer la mention inutile)	- Alva s.a. : Champ des Viviers, 3 à B-7070 Roelux - TRIS n.v. : Rijvisschestraat 118 à B-9052 Zwijnaarde - Sofinim s.a. : avenue de Tervueren, 72 à B-1040 Bruxelles - Stéphan Sonnevillle s.a. (Rue de Mont Lassy, 62b à B-1380 Lasne) - Luxempart s.a., rue Léon Laval, 46 à L-3372 Leudelange (et personnes physiques et morales liées)
lié(e) à	
Date de réalisation de la situation donnant lieu à déclaration	21.12.2007
Sources relatives au dénominateur	ATENOR GROUP s.a.

¹ Lorsqu'un tiers détient des droits pour compte d'autrui.

* Pour les personnes physiques : nom et prénom + adresse. Pour les personnes morales : forme juridique, dénomination sociale et adresse du siège social.

Tableau II : calcul de la quotité

	déclaration précédente (28.02.2007)		modification en + ou en - numérateur	nouvelle déclaration	
	numérateur	% ⁽¹⁾		numérateur	%
1. Droits de vote effectifs afférents à des titres					
• représentatifs du capital					
- <i>Alva s.a.</i>	504.880	10,09%	-	504.880	10,02%
- <i>3D n.v.</i>	604.880	12,09%	-604.880	0	-
- <i>Tris n.v.</i>	0	-%	+604.880	604.880	12,01%
- <i>Sofinim s.a.</i>	604.880	12,09%	-	604.880	12,01%
- <i>Stéphan Sonnevillle s.a.</i> ⁽¹⁾	252.406	5,04%	-	252.406	5,01%
- <i>Luxempart s.a. et parties liées</i> ⁽¹⁾	600.000	11,99%	-	600.000	11,90%
2. Droits de vote futurs, potentiels ou non, résultant de					
• droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de titres à émettre , à savoir :					
◊ conversion d'obligations					
◊ conversion de prêts					
◊ exercice de warrants					
◊ autres (à détailler le cas échéant)					
• droits et engagements à l'acquisition de titres émis , à savoir :					
◊ options					
◊ warrants portant sur des titres émis					
◊ engagements résultant d'un contrat					
◊ autres (à détailler le cas échéant)					
Total	2.567.046⁽²⁾	51,30%	-	2.567.046⁽²⁾	50,95%
<u>Pour mention</u>					
Droits et engagements à la conversion en, à la souscription ou à l'acquisition de titres, assortis de clauses conditionnelles, à savoir :					
• conversion d'obligations					
• exercice de warrants					
• autres (à détailler le cas échéant)					
Pour les droits ou engagements desquels peuvent résulter des droits de vote futurs : délais ou périodes d'exercice					
(Type + délais/périodes)					

⁽¹⁾ Le calcul du pourcentage s'effectue sur base du dénominateur utilisé dans la déclaration précédente (28.02.2007).

⁽²⁾ 150.500 actions appartenant à Stéphan Sonnevillle s.a. et 505.000 actions appartenant à Luxempart s.a. font partie de l'action de concert regroupant 2.370.140 actions, soit 47,04%.

4. Description du dénominateur

1. Droits de vote effectifs afférents à des titres <ul style="list-style-type: none">• représentatifs du capital• non représentatifs du capital	5.038.411
2. Droits de vote futurs , potentiels ou non, résultant de droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de titres à émettre , à savoir : <ul style="list-style-type: none">◇ conversion d'obligations◇ conversion de prêts◇ exercice de warrants◇ autres (à détailler le cas échéant)	350
Total	5.038.761

5. Données complémentaires à fournir si le nombre de titres détenus est égal ou supérieur à 20 % (art. 8, § 3, de l'A.R. du 10 mai 1989)

a. Description de la politique dans laquelle se situe l'acquisition ou la cession :

3D n.v. a cédé 604.880 actions Atenor Group à TRIS n.v., société détenue par 3D n.v. à hauteur de 99,9%.

Maintien de l'action de concert au sein d'Atenor Group.

§ 143

b. Nombre de titres acquis au cours des 12 mois précédant la présente déclaration et mode d'acquisition :

	nombre	mode d'acquisition
1. Droits de vote effectifs afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> • représentatifs du capital • non représentatifs du capital 		
2. Droits de vote futurs , potentiels ou non, résultant de <ul style="list-style-type: none"> • droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de titres à émettre, à savoir: <ul style="list-style-type: none"> ◇ conversion d'obligations ◇ conversion de prêts ◇ exercice de warrants ◇ autres (à détailler le cas échéant) 		
<ul style="list-style-type: none"> • droits et engagements à l'acquisition de titres émis, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ options ◇ warrants portant sur des titres émis ◇ engagements résultant d'un contrat ◇ autres (à détailler le cas échéant) 		

6. **Description, éventuellement sous forme d'organigramme, de la structure de contrôle de la ou des sociétés tenues à déclaration (facultatif)**

Fait à La Hulpe, le 15 janvier 2008

ATENOR GROUP


Sidney D. BENS
 Directeur Financier


Stéphan SONNEVILLE s.a.
 Administrateur délégué
 Représenté par Stéphan Sonnevill

Annexes à transmettre uniquement à la Commission bancaire, financière et des assurances (obligatoires en vertu de l'art. 4, § 1^{er}, alinéa 1^{er} de la loi du 2 mars 1989) : les documents relatifs à l'opération (aux opérations) donnant lieu à déclaration.

